

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PAYS FOUESNANTAIS

Lettre d'Information

octobre 2022

Penser globalement, agir localement

Préambule

Le printemps et l'été ont été chauds et secs.

L'automne pointe le bout de son nez sous les nuages et les gouttes de pluie font leur apparition.

Seront-elles suffisantes pour combler le déficit hydrique en surface et dans les nappes ?

Rien n'est moins sûr.

La préservation et la protection de la ressource en eau apparaissent comme des enjeux majeurs pour les mois et les années qui viennent.

URBANISME

Dossier lotissement de Sainte-Anne – Fouesnant, le Roudou

Comme nous nous étions engagés nous avons saisi le Tribunal Administratif au sujet de ce potentiel futur lotissement.

Pour bien clarifier la situation et afin que vous soyez en mesure d'argumenter, voici un rapide historique :

- 2001 : le secteur est inventorié comme une zone de protection de la ressource en eau
- 2006 : un projet de lotissement est envisagé par la famille Caudrelier ; il sera refusé par la mairie suite à l'avis défavorable de l'ARS car situé dans la zone de protection du captage de Penalen. (avis défavorable de l'ARS)
- 6 mois plus tard, la zone de protection P1 est assouplie par une modification des cartes, suite à la demande du maire de Fouesnant.
- Le PLU classe cette zone naturelle en zone à urbaniser
- Le PLU est annulé par le Tribunal Administratif.

Les travaux auraient commencé en novembre 2021.

Puis ils sont arrêtés, alors que la préfecture vient de refuser 2 certificats d'urbanisme pour extension d'urbanisme.

Notons que nous avons attendus 6 mois pour obtenir des documents essentiels : les copies des contrôles de légalité de la préfecture qui s'avèrent négatifs !

Contre toute attente, de nouveaux permis sont déposés ; et la préfecture laisse filer.

Alors qu'il aurait dû le faire, le Préfet, quant à lui, n'a pas attaqué les permis.

Notre association a alors déposé des recours contre les permis de construire et nous avons rencontré le promoteur pour lui expliquer notre démarche et les actions que nous comptons mener.

Nous avons donc déposé des requêtes contre les permis déposés.

En parallèle, nous avons aussi déposé un référé suspension pour faire cesser les travaux engagés.

L'audience du référé suspension s'est déroulée à Rennes le mercredi 28 septembre. Le jugement suspend le permis pour extension d'urbanisation.

À suivre ...

Dossier ancien hôtel Kermor à Bénodet

Un projet de construction d'une résidence est en cours sur l'emplacement de l'ancien hôtel Kermor à Bénodet.

Nous sommes dans un secteur déjà urbanisé qui respecte les normes d'urbanisme. C'est pourquoi nous ne nous étions pas engagés dans une action sur ce dossier.

Toutefois, nous avons été contactés par un collectif de voisins qui s'inquiète du début des travaux et déplore le saccage de la végétation.

Nous avons mis le plaignant en contact avec une avocate avec qui nous avons déjà travaillé.

Dossier immeuble descente du Douric à Fouesnant

Un projet de construction a été lancé sur le haut de la descente du Douric, dans le bourg de Fouesnant. La construction d'immeubles sur 2 niveaux va entraîner la démolition de l'ancien hôtel et de l'ancienne cidrerie.

Nous avons déposé un recours gracieux dans lequel nous faisons part de nos inquiétudes en matière de circulation dans le bas du bourg, essentiellement aux heures d'entrée / sortie des écoles. Nous avons rencontré le promoteur à deux reprises. Le projet nous a été présenté. Des adaptations concernant la circulation ont été prises en compte.

Suite à cet échange, l'ASPF ne poursuit pas la procédure.

Même si nous regrettons la démolition, nous privilégions la densification à l'étalement urbain.

Dossier extension au Cap Coz

Nous avons en connaissance d'un projet d'extension sur une parcelle donnant sur le front de mer au Cap Coz, au pied de la falaise.

La parcelle concernée se situe en zone rouge du PPRL, Plan de Prévention des Risques Littoraux, ce qui rend possible une extension modérée.

Les cartes du PPRL montrent que cette parcelle au pied de la falaise ainsi que quelques parcelles adjacentes sur environ 250 mètres devraient être hachurées comme étant une « zone soumise à des chocs mécaniques des vagues » comme le sont les autres parcelles du Cap Coz sur 350 mètres, le reste étant en zone « soumise à l'érosion. »

Nous ne comprenons pas pourquoi ces parcelles sont les seules à ne pas avoir de contraintes réglementaires.

C'est pourquoi nous avons déposé un recours gracieux.

Dossier SCI du Cap Coz

Nous avons attaqué ce projet de surélévation en zone rouge du Cap Coz. Nous considérons qu'il s'agit d'une extension, projet non conforme au PPRL car situé en zone rouge.

Le dossier vient d'être rattaché juridiquement à celui déposé par un voisin.

L'audience est prévue en octobre.

Dossier mobile-home sauvage à Gouesnac'h

Nous avons été alertés par un voisin au sujet de l'installation d'un mobile-home dans une zone naturelle à Gouesnac'h.

Nous avons contacté la mairie de Gouesnac'h qui suit cette affaire.

Le propriétaire a été notifié. Il lui a été demandé de régulariser sa situation par une demande de permis qui lui a été réglementairement refusée.

La mairie signale qu'il devra démonter les installations non autorisées dans les meilleurs délais.

Vie de l'association

Forum

L'ASPF était présente au forum des activités de Fouesnant le samedi 3 septembre après-midi.

Le président et un membre du bureau ont échangé tout au long des 3 heures avec nombre de visiteurs.

Une personne a adhéré. Plusieurs autres ont pris la plaquette et semblent intéressées par l'association.

Les échanges ont souvent porté sur la trop forte urbanisation des 5 à 10 dernières années sur le territoire.

Les autres sujets de préoccupation sont le respect de l'environnement, la laisse de mer, l'éclairage public, la patinoire...

Projet de jardin

Nous souhaitons relancer le projet d'un jardin sur des terres prêtées par notre adhérent Pierre Cornec, près de Ty Forn, notre local aux abords de la Chapelle Sainte-Anne.

Pour cela nous vous avons sollicités afin de prendre part à ce projet qui nous tient à cœur. Nous vous avons proposé de participer à un sondage (<https://framadate.org/TBzxCpGER95NkPgJ>) pour marquer votre présence à la présentation du projet.

Une première rencontre entre les personnes intéressées aura lieu le samedi 15 octobre à 14h30 à notre local associatif.

Le retour de la laisse de mer

À plusieurs reprises nous avons réagi au sujet des actions de la mairie sur les plages de Fouesnant.

Nous avons dénoncé le ramassage systématique par des engins surpuissants qui ratissent en profondeur et détruisent le bas de la dune

Nous dénonçons les propos du maire lors de sa réponse à une question écrite à ce sujet.

En voici la transcription de la captation visible sur YouTube :

« Il s'agit d'un ramassage en haut de plage et en aucun cas la laisse de mer. Il est effectué 1 fois par semaine en régie avec le matériel et un chauffeur de la Ville qui passe 4 à 5 heures par semaine.

On voit sur votre photo que c'est le haut de plage qui est nettoyé. On distingue parfaitement la laisse de mer donc sur la partie basse de la photo.

Pour votre information ce ramassage a pour effet de récupérer les déchets légers enfouis dans le sable : papiers gras, mégots, verre etc...

Et peut-être c'est une plage où on avait ramassé peut-être du stock d'algues brunes avant. Ça arrive aussi mais les plages...

Quand vous ramassez un mètre de stock d'algues brunes vous allez les ramasser, non, ce n'est pas la laisse de mer.

Ça va être en putréfaction comme les algues vertes. Il faut bien les ramasser. Je pense que c'est le cas sur cette plage. »

Des propos pour le moins imprécis et évasifs...

Le maire de Fouesnant semble contester la périodicité constatée par les usagers de la plage. Le tracteur a été vu, entres autres, sur la plage de Kérambigorn jusqu'à 3 fois par semaine, le matin.

De plus il nous apparaît surprenant que 4 à 5 heures par semaine suffisent pour effectuer le travail réalisé sur l'ensemble des plages.

Le ratissage observé est aussi bien plus important que celui cité par le maire qui ne parle que du haut de plage. Il semble oublier que le passage de la cribleuse a été fait parfois sur 5 ou 6 allers-retours soit une vingtaine de mètres de large.

Il reste très évasif sur les plages concernées et semble nier la présence de la cribleuse au Cap Coz, à Moustierlin est et ouest, sites pour lesquels il répond « Non ! » catégoriquement.

Nous ne contestons pas l'effet positif en ce qui concerne le ramassage des mégots, papiers gras et verre.

En revanche nous notons une confusion dans le terme même de laisse de mer lorsqu'il parle d'algues brunes. En effet il y a parfois des échouages massifs d'algues brunes. Mais ces échouages ont principalement lieu en fin d'été et en début d'automne. Pour l'heure nous ne nous souvenons pas que ce fût le cas durant cet été 2022 fort calme sur le plan météorologique.

Enfin l'amalgame entre la présence d'algues brunes et l'obligation de ramasser les algues vertes en putréfaction ne manque pas de nous surprendre...

Ou l'art de noyer le poisson...
